



PLAN DE GESTION 2014

Final

Novembre 2013



Table des matières

Avant-propos de la présidente du conseil de direction et de la directrice de l'Agence	3
Introduction.....	4
Programme de travail	6
<i>Domaine prioritaire 1: Anticiper les changements</i>	6
<i>Domaine prioritaire 2: Faits et chiffres</i>	10
<i>Domaine prioritaire 3 : Outils de gestion de la SST</i>	18
<i>Domaine prioritaire 4 : Sensibiliser</i>	20
<i>Domaine prioritaire 5: Mise en réseau des connaissances</i>	26
<i>Domaine prioritaire 6: Communication en réseau et en entreprise</i>	27
<i>Gestion d'entreprise</i>	33
<i>Soutien administratif</i>	35



Avant-propos de la présidente du conseil de direction et de la directrice de l'Agence

L'importance de maintenir la sécurité et la santé au travail (SST) au rang des priorités ne saurait être surestimée. La SST est un élément indispensable pour relever les défis auxquels l'Europe doit faire face. L'objectif immédiat est de sortir de la crise économique et sociale. Il importe toutefois de ne pas perdre de vue le rôle essentiel que doit jouer la SST à plus long terme en vue de répondre efficacement aux défis, tels que l'évolution démographique, les nouveaux risques et les évolutions entre les secteurs économiques.

En période de crise, il est tentant d'essayer de réaliser des économies dans le domaine de la SST. Et l'Europe connaît actuellement en de nombreux lieux une réduction des ressources disponibles en la matière. À long terme cependant, réduire les efforts de prévention peut poser des problèmes. La stratégie Europe 2020 vise clairement à accroître le taux d'emploi. Pour atteindre cet objectif, il convient de réduire le nombre de personnes qui sont exclues du marché du travail en raison des mauvaises conditions de SST. Selon les estimations, le coût des mauvaises conditions de SST s'élève à 3 % du PIB, ce qui à long terme est clairement inabordable.

Les coûts économiques viennent s'ajouter à l'enjeu principal: la santé et la sécurité des travailleurs. Rien qu'en termes de décès, pas moins de 167 000 décès par an sont considérés imputables à des accidents et des maladies professionnels dans l'UE.

L'EU-OSHA est pleinement consciente de ce que les perspectives, en termes de ressources, sont à la baisse. Parallèlement, les défis à relever se multiplient. L'EU-OSHA devra donc faire plus avec moins. Le plan de gestion 2014 a cette ambition. Il est axé sur un nombre réduit d'activités bien ciblées. Ces activités ont été formulées en étroite concertation avec les parties prenantes pour veiller à ce qu'elles répondent aux besoins les plus urgents et les plus importants.

Les ressources propres de l'Agence ne constituent pas le seul défi à relever. Les ressources du réseau étendu de l'Agence sont également limitées. Par ailleurs, la situation est très diversifiée dans les différents États membres. En vue d'utiliser les ressources du réseau de manière optimale et de s'adapter à la diversité des États membres, l'EU-OSHA appliquera en 2014 une approche «portefeuille» à plusieurs de ses activités. Cette approche permettra aux partenaires des réseaux d'affecter des ressources aux activités présentant la plus grande valeur ajoutée pour leur État membre et à l'Agence de fournir des produits et des services adaptés aux besoins des différents États membres.

Le plan de gestion 2014 comprend une description complète des activités prévues pour 2014. Un des points marquants sera la campagne sur les risques psychosociaux, qui entamera sa première année. La campagne vise à sensibiliser au problème croissant du stress au travail et des risques psychosociaux en Europe, un des thèmes les plus souvent mentionnés comme prioritaires dans les stratégies des États membres en matière de SST. Elle présente donc un grand intérêt. L'Agence entreprendra en outre une nouvelle activité d'ensemble concernant la SST et les micro- et petites entreprises. Les micro- et petites entreprises jouent un rôle fondamental dans l'économie européenne et la sortie de la crise. Elles sont également confrontées à des défis particuliers en matière de SST. Le travail de l'Agence dans le cadre de cette activité consiste dès lors à guider l'élaboration des politiques en la matière et à identifier les bonnes pratiques et les bonnes stratégies.

Le plan de gestion sera mis en œuvre en étroite collaboration avec le réseau tripartite de l'Agence, qui fournit une aide précieuse en vue d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre du programme stratégique pluriannuel de l'Agence.



Introduction

Le plan de gestion annuel est élaboré conformément à l'article 10 du règlement fondateur de l'Agence¹, qui dispose que le conseil de direction adopte le programme de travail annuel de l'Agence sur la base d'un projet préparé par le directeur.

Le présent plan de gestion annuel est adopté par le conseil de direction en même temps que le nouveau programme stratégique pluriannuel (PSP) pour les années 2014-2020. Le nouveau PSP repose sur les expériences des PSP précédents tels que présentés dans l'évaluation externe 2011² ainsi que sur une analyse des défis à venir et des priorités politiques au niveau européen. Le PSP comprend six domaines prioritaires et des activités clairement définies chaque domaine.

Le PSP définit la mission et la vision adoptées pour la période visée par la stratégie. La mission fixe l'objectif global de l'Agence et est définie comme suit:

Nous produisons, recueillons et fournissons des informations fiables et pertinentes, des analyses et des outils pour approfondir les connaissances, sensibiliser et échanger les informations et les bonnes pratiques en matière de sécurité et santé au travail (SST) qui répondront aux besoins des personnes impliquées dans le domaine de la SST.

La **vision** est définie comme suit:

Être reconnu comme l'acteur principal de la promotion de la SST en Europe sur la base du tripartisme, de la participation et du développement d'une culture de la prévention des risques en matière de SST, pour veiller à ce que l'économie soit intelligente, durable, productive et inclusive.

Le présent document est le premier plan de gestion annuel relevant du nouveau PSP. Les activités présentées dans le plan de gestion reflètent la structure du programme stratégique et les activités définies dans ce document.

Le document a été élaboré sur la base de discussions menées au sein du conseil de direction et du bureau et en concertation avec la Commission européenne, le comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu de travail, Eurofound et d'autres parties prenantes.

Les points focaux établis dans les États membres ont joué un rôle particulier dans l'élaboration du plan de gestion car leur participation active est nécessaire à la bonne mise en œuvre de l'approche «portefeuille» qui sera appliquée à certaines activités en vue d'assurer une meilleure adéquation aux besoins des différents États membres.

Le plan de gestion reflète le processus d'établissement des priorités claires qui aboutiront au PSP. L'Agence vise à réaliser moins d'activités, mais des activités plus importantes, dans le cadre de son nouveau PSP.

La plupart des activités présentées dans le plan de gestion sont pluriannuelles. Cela signifie que le présent plan comprend des produits prévus dans le cadre de plans précédents et que certains des produits prévus dans le cadre du présent plan ne seront pas fournis avant 2014. Le présent plan est accompagné d'une présentation pluriannuelle des activités.

¹ Règlement (CE) n° 2062/94 du Conseil du 18 juillet 1994.

² Disponible à l'adresse: https://osha.europa.eu/en/publications/evaluation_reports/mid-term-evaluation-eu-osha-strategy_2009-2013_en.pdf



Un document distinct consacré à l'établissement du budget sur la base des activités (EBA) est fourni avec le plan de gestion. L'EBA indique les coûts des différentes activités comprises dans le plan de gestion. Ce premier exercice EBA de l'EU-OSHA est une source importante de connaissances pour l'Agence.

Programme de travail

Domaine prioritaire 1: Anticiper les changements

L'objectif stratégique de ce domaine prioritaire est de fournir des données fiables et de bonne qualité sur les risques nouveaux et émergents en matière de SST, qui répondent aux besoins des décideurs politiques et des chercheurs et leur permettent de prendre des mesures opportunes et efficaces. L'Agence se fondera sur les études prospectives qu'elle a déjà dirigées et continuera à anticiper les risques et les défis nouveaux et émergents en matière de SST à travers une série de projets prospectifs visant à améliorer la rapidité et l'efficacité des mesures préventives.

Activité 1.1: Prévisibilité des risques nouveaux et émergents en matière de SST associés aux nouvelles technologies et aux emplois verts

L'objectif spécifique de cette étude prospective pilote menée en 2010-12 est d'anticiper les risques nouveaux et émergents en matière de SST susceptibles de se présenter d'ici à 2020 en rapport avec les nouvelles technologies utilisées dans les emplois verts, en tenant compte du contexte des évolutions démographiques, scientifiques, sociétales et économiques. Cette étude débouchera sur une série de scénarios visant à aider les décideurs politiques à mieux comprendre les risques nouveaux et émergents identifiés en matière de SST afin qu'ils puissent prendre des décisions pour façonner l'avenir de la SST dans les emplois verts et améliorer la SST.

En 2013, plusieurs produits ont été publiés et un atelier a été organisé pour informer les décideurs politiques des risques nouveaux et émergents identifiés en matière de SST, et illustrer et encourager l'application des scénarios fournis pour l'élaboration des politiques. En outre, l'Agence a publié des supports d'information concernant spécifiquement la SST dans les secteurs de la construction écologique et des applications à petite échelle de l'énergie solaire et éolienne, considérés comme particulièrement importants dans l'étude prospective.

En 2014, l'Agence assurera la promotion du rapport de synthèse relatif aux ateliers de 2013 et organisera d'autres ateliers pour continuer de diffuser les études prospectives et les scénarios aux principaux publics cibles et s'engager activement auprès des décideurs politiques.

Résultat	
<i>Nombre de publications publiées:</i> a) <i>Synthèses des événements</i>	- <i>Trois rapports de synthèse et des synthèses en ligne des séminaires (2014)</i>
<i>Nombre de séminaires, d'événements, etc. organisés</i>	- <i>Deux ateliers de diffusion des études prospectives (2014)</i>
Indicateur	Cible
<i>Diffusion</i>	<i>Nombre d'intermédiaires et de bénéficiaires contactés (objectif à définir début 2014)</i>



<i>Satisfaction à l'égard des séminaires, des événements, etc. organisés</i>	<i>75% des participants satisfaits</i>
<i>Qualité des informations</i>	<i>75% des répondants satisfaits³</i>
Actions	
- Continuer de diffuser les produits liés à l'étude prospective, auprès des décideurs politiques, chercheurs et intermédiaires sur le lieu de travail - Assurer la liaison avec les points focaux et avec d'autres parties prenantes de l'Agence, en particulier les décideurs politiques des niveaux national et européen et les comités de dialogue social sectoriel de l'UE, pour les intéresser davantage aux scénarios produits - Encourager l'application de scénarios pour l'élaboration des politiques	

Activité 1.2: Étude prospective à grande échelle

L'objectif spécifique de cette activité est de produire de nouvelles données opportunes, utiles et de qualité élevée sur les risques et les défis nouveaux et émergents en matière de SST, et de fournir aux décideurs politiques, aux chercheurs et aux intermédiaires sur le lieu de travail, aux niveaux national et européen, des instruments permettant de faire face à ces risques et défis de façon optimale ainsi qu'une base pour la fixation de priorités concernant la recherche et les actions à mener en matière de SST.

Sur la base du modèle du projet prospectif pilote 2010-2012 de l'EU-OSHA concernant les emplois verts, cette activité pluriannuelle a débuté à la mi-2013 par une étude exploratoire consistant en un examen des principales tendances et questions émergentes pouvant donner lieu à des risques émergents en matière de SST, et une consultation des parties prenantes en vue de guider la détermination de la portée de l'étude prospective à grande échelle 2014-2016. Dans le cadre de la détermination de la portée de l'étude, une étude menée en 2013 a exploré plus particulièrement les tendances actuelles et émergentes en matière de SST dans le domaine des soins de santé, dont les soins à domicile et communautaires, qui constitueront un thème potentiel à aborder dans le cadre de l'étude prospective à large échelle.

L'étude réalisée en 2013 sera publiée et diffusée auprès des décideurs politiques et des chercheurs en 2014. La portée de l'étude prospective 2014-2016 sera définie en concertation avec les parties prenantes de l'Agence, en tenant compte des résultats de l'étude exploratoire 2013 et de la stratégie UE 2020, des avancées de la prochaine stratégie de l'UE sur la SST, d'autres programmes clés, tels que Horizon 2020, et de sources importantes telles qu'ESENER et les enquêtes européennes sur les conditions de travail. Les résultats du séminaire de haut niveau en 2013 sur les recherches prioritaires en matière de SST, qui seront mis à disposition dans un rapport de synthèse concernant le séminaire, apporteront également une contribution utile. Les travaux préparatoires pour le lancement de la prochaine étude prospective débiteront au second semestre 2014. D'autres études seront commandées sur des questions nouvelles et émergentes identifiées dans le cadre de l'étude exploratoire.

³ Les données ne sont pas collectées sur une base annuelle, mais, le cas échéant, en fonction du calendrier de publication.



En outre, une étude complémentaire sera réalisée en 2014 en vue d'identifier les facteurs de réussite pour intégrer les résultats prospectifs dans l'élaboration des politiques, de renforcer la prise en compte des études prospectives 2014-16 et des futures études prospectives de l'Agence, et de favoriser une intégration plus large et plus systématique des activités prospectives dans l'élaboration des politiques.

Résultat	
<i>Nombre de publications publiées:</i> a) <i>Rapports</i> b) <i>Synthèses des événements et synthèse en ligne des séminaires</i> c) <i>Articles</i>	- <i>Rapport sur l'état des connaissances concernant les soins de santé, dont les soins à domicile et communautaires (2014);</i> - <i>Document de synthèse du rapport sur l'état des connaissances concernant les soins de santé, dont les soins à domicile et communautaires (2014);</i> - <i>Rapport sur l'étude exploratoire prospective (2014);</i> - <i>Rapport sur les facteurs de réussite pour intégrer les résultats prospectifs dans l'élaboration des politiques (2015);</i> - <i>Rapport de synthèse et synthèse en ligne sur le séminaire relatif aux priorités en matière de recherche dans le domaine de la SST (2014);</i> - <i>Rapport de synthèse et synthèse en ligne sur le séminaire relatif aux principales questions émergentes en matière de SST et aux facteurs de réussite pour intégrer les résultats prospectifs dans l'élaboration des politiques (2015);</i> - <i>Trois articles d'étude sur des questions nouvelles et émergentes (2015)</i>
<i>Nombre de séminaires, d'événements, etc. organisés</i>	a) <i>Séminaire relatif aux principales questions émergentes en matière de SST et aux facteurs de réussite pour intégrer les résultats prospectifs dans l'élaboration des politiques (2015)</i>
Indicateur	Cible
<i>Diffusion</i>	<i>Nombre d'intermédiaires et de bénéficiaires contactés (objectif à définir début 2014)</i>



<i>Satisfaction à l'égard des séminaires, des événements, etc. organisés</i>	<i>75% des participants satisfaits</i>
<i>Qualité des informations</i>	<i>75% des répondants satisfaits⁴</i>
Actions	
- <i>Diffuser l'étude 2013</i> - <i>Consulter les parties prenantes de l'Agence sur la portée de l'étude prospective à grande échelle 2014-2016</i> - <i>Assurer la liaison avec les principaux acteurs (décideurs politiques aux niveaux national et européen, points focaux, spécialistes de la SST et d'autres disciplines et organisations internationales concernant le thème prospectif) en vue de garantir leur engagement dans les activités sur lesquelles repose la mise en œuvre de la préparation de l'étude prospective (ateliers, enquêtes, entretiens, etc.)</i>	

⁴ Les données ne sont pas collectées sur une base annuelle, mais, le cas échéant, en fonction du calendrier de publication



Domaine prioritaire 2: Faits et chiffres

Les décideurs doivent avoir une image précise et complète des risques en matière de SST, de leurs effets sur la santé et de la façon dont ils peuvent être prévenus et gérés. En vertu de son règlement, l'Agence est tenue de «*fournir aux instances communautaires et aux États membres les informations d'ordre technique, scientifique et économique objectives, nécessaires à la formulation et à la mise en œuvre de politiques pour protéger la sécurité et la santé des travailleurs, judicieuses et efficaces*». Des outils tels que l'enquête européenne des entreprises sur les risques nouveaux et émergents de l'EU-OSHA (ESENER) visent à contribuer à une telle base de données probantes pour les responsables politiques et les chercheurs. Ces outils peuvent être complétés par des données issues d'autres sources, telles que les prévisions sur les maladies professionnelles et les accidents du travail ou les coûts du sous-investissement dans la SST, afin de mieux orienter la prise des décisions et l'affectation des ressources.

Activité 2.1: Enquête européenne des entreprises sur les risques nouveaux et émergents (ESENER)

L'objectif spécifique d'ESENER est de fournir aux responsables politiques et aux chercheurs une source de données exceptionnellement riche concernant la façon dont les entreprises gèrent la SST, leurs besoins et leurs faiblesses, ce qui les motive et les entrave et la façon dont elles mettent leurs employés à contribution. ESENER fournit aux responsables politiques et aux chercheurs des informations comparables sur le plan international et contribue ainsi à la conception, à la mise en œuvre et au suivi de politiques efficaces en matière de SST (qu'il s'agisse de politiques réglementaires, d'orientation ou de soutien) qui aident les entreprises en étant complètes, ciblées et axées sur des questions clés. Pour ce faire, les résultats de l'enquête sont présentés dans une série de rapports, des études de suivi sont menées ainsi que des recherches indépendantes et des campagnes s'appuyant sur ces données. Beaucoup des questions explorées par ESENER étant étroitement liées au contexte dans lequel les entreprises exercent leurs activités, ESENER contribue également à évaluer les stratégies nationales et européennes en matière de SST en fournissant un indicateur supplémentaire pour assurer le suivi de la situation de la SST. En outre, en mettant les données exhaustives qu'elle recueille à la disposition des chercheurs, ESENER encourage la poursuite des recherches indépendantes et contribue au développement des connaissances. Enfin, elle fournit un soutien aux entreprises en leur permettant d'utiliser directement les questions de l'enquête sur leur lieu de travail en vue de définir des points de repère et de comparer leur gestion des pratiques en matière de SST avec d'autres dans leur pays, leur secteur ou leur catégorie de taille.

En 2014, la deuxième édition de l'enquête (ESENER-2) sera effectuée sur le terrain, des entretiens étant prévus dans 36 pays. Le travail de terrain reposera sur la phase de développement et de préparation rigoureuse amorcée en 2013 en vue d'améliorer considérablement la qualité par rapport à l'enquête de 2009. Après la réalisation du travail de terrain en 2014, les données seront préparées et analysées à temps pour publier les résultats en 2015. En 2014, une analyse secondaire des données collectées sera également lancée.

Le dernier des rapports d'analyse secondaire élaborés dans le cadre d'ESENER 2009 sera publié en 2014. Il présentera les résultats du post-test qualitatif basé sur des entretiens en tête-à-tête réalisés dans 90 organisations – principalement de petite taille – ayant participé à l'enquête.



Résultat	
<i>Nombre de publications publiées:</i> a) <i>Rapports</i>	- <i>Rapport d'ensemble, synthèse (traduite), cartographie des résultats en ligne (2015)</i> - <i>Rapport sur l'analyse secondaire des données (2015);</i> - <i>Rapport sur le post-test qualitatif relatif à ESENER-1 (2014)</i> - <i>Questionnaire de base</i> - <i>Questionnaires dans les langues nationales</i> - <i>Rapport d'échantillonnage</i> - <i>Rapport de contrôle qualité et ensemble complet de données</i>
Indicateur	Cible
<i>Diffusion</i>	<i>Nombre d'intermédiaires et de bénéficiaires contactés (objectif à définir début 2014)</i>
<i>Qualité des informations</i>	<i>75% des répondants satisfaits⁵</i>

Activité 2.2: Vue d'ensemble SST: Travailleurs âgés

L'objectif spécifique de cette activité est de fournir aux décideurs politiques, aux chercheurs et aux intermédiaires des données utiles et de qualité élevée issues de la recherche, concernant les politiques et les bonnes pratiques ainsi que des exemples et des recommandations sur ce qui constitue les bonnes stratégies et les bonnes pratiques, afin de les aider à mieux orienter leurs décisions et à mieux hiérarchiser les ressources au niveau politique, de la recherche et de l'entreprise.

La portée du projet est définie par la décision du Parlement européen concernant un projet pilote: sur la base des travaux existants dans l'UE, dont l'étude du Parlement européen «Nouvelles formes de risques pour la santé physique et psychosociale au travail», le projet doit aider à mettre en œuvre les recommandations existantes, à échanger les bonnes pratiques et à poursuivre l'examen des moyens possibles d'améliorer la SST des travailleurs âgés. L'objectif global est de guider l'élaboration des politiques dans ce domaine, de fournir des recommandations sur ce qui constitue actuellement les bonnes stratégies et les bonnes pratiques ainsi que des exemples de ces dernières, y compris de toutes les stratégies et de toutes les pratiques innovantes. Dans le domaine de la SST en particulier, les objectifs visés sont les suivants:

- contribuer à promouvoir une force de travail européenne offrant un équilibre entre jeunesse et maturité
- encourager et soutenir les activités des États membres concernant la dimension de l'égalité entre hommes et femmes

⁵ Les données ne sont pas collectées sur une base annuelle, mais, le cas échéant, en fonction du calendrier de publication.



- soutenir, à l'échelle de l'Union, le développement et la diffusion des données relatives à des problèmes propres aux travailleurs âgés ainsi que des actions préventives et thérapeutiques correspondantes (y compris la formation)
- faciliter l'identification, l'échange et le partage des bonnes pratiques (par des études de cas, par exemple)
- examiner la réalisation d'initiatives visant à donner accès à des conseils techniques
- soutenir l'application des exigences juridiques en vigueur de prévention des maltraitances à l'égard des travailleurs
- contribuer à l'intégration de la SST dans les politiques générales d'emploi
- contribuer à l'intégration des aspects liés à l'évolution de la structure démographique de la main-d'œuvre européenne dans les mesures d'inspection du travail et dans d'autres mesures de prévention
- contribuer au développement dans des domaines tels que la reprise de la vie active et la réadaptation
- fournir à la Commission une évaluation sur la pertinence d'une action préparatoire en vue de mettre en place un instrument de l'Union européenne

En 2014, les résultats, dont les rapports d'analyse définitifs, seront fournis pour les modules de travail suivants:

- examens relatifs à la SST et au vieillissement de la main-d'œuvre
- politiques, stratégies, programmes et mesures en faveur d'une main-d'œuvre vieillissante dans le domaine de la SST
- systèmes, stratégies et programmes de réadaptation
- pratiques et soutien aux entreprises sur le lieu de travail – exemples, expériences et activités
- soutien à une réunion organisée au Parlement européen

Des travaux seront également engagés en préparation de la conférence finale de 2015.

Résultat	
<i>Nombre de publications publiées:</i> a) <i>Rapports</i>	- <i>Rapport basé sur résultats: SST et travailleurs âgés (2016);</i> - <i>Rapport basé sur résultats: SST, sexe et travailleurs âgés (2016);</i> <i>(combinaison possible en un même rapport)</i> - <i>Rapports d'analyse définitifs sur les politiques, stratégies, programmes et mesures en faveur d'une main-d'œuvre vieillissante dans le domaine de la SST (2016);</i> - <i>Rapport d'analyse définitif sur les systèmes, stratégies et programmes de réadaptation (2016);</i> - <i>Rapport d'analyse définitif sur les pratiques et soutien aux entreprises sur le lieu de travail – exemples, expériences et besoins (2016)</i> - <i>Rapport définitif (2016)</i>



b) Ressources	- Profils des États membres (2016), - Études de cas (2016) - Catalogue d'outils de bonne pratique (2016)
c) Synthèses des événements	- Synthèse en ligne de séminaire sur le séminaire du Parlement européen de décembre 2012 (2014)
Indicateur	Cible
Diffusion	Nombre d'intermédiaires et de bénéficiaires contactés (objectif à définir début 2014)
Qualité des informations	75% des répondants satisfaits ⁶

Activité 2.3: Vue d'ensemble SST: Micro- et petites entreprises

L'objectif spécifique de cette activité est de fournir aux décideurs politiques, aux chercheurs et aux intermédiaires des données utiles et de qualité élevée issues de la recherche, concernant les politiques et les bonnes pratiques ainsi que des exemples et des recommandations sur ce qui constitue les bonnes stratégies et les bonnes pratiques, afin de les aider à mieux orienter leurs décisions et à mieux hiérarchiser les ressources au niveau politique, de la recherche et de l'entreprise en ce qui concerne les micro- et petites entreprises.

L'activité reposera sur les travaux existants en vue d'aider à mettre en œuvre les recommandations existantes, à échanger les bonnes pratiques et à poursuivre l'examen des moyens possibles d'améliorer la SST dans les micro- et petites entreprises. En ce qui concerne les bonnes conditions de SST en particulier, il s'agira de contribuer à:

- reconnaître le rôle essentiel joué par les micro- et petites entreprises, et particulièrement les jeunes entreprises, dans la reprise et la croissance économiques
- encourager et soutenir les activités des États membres en matière de sensibilisation et d'aide aux micro- et petites entreprises
- soutenir, à l'échelle de l'Union, le développement et la diffusion des données concernant les niveaux des accidents et des maladies professionnelles dans les micro- et petites entreprises et leur approche de la gestion de la SST, y compris les principaux moteurs et obstacles
- faciliter l'identification, l'échange et le partage des bonnes pratiques (par des études de cas, par exemple) ainsi que la disponibilité et l'intégration des outils aidant à évaluer les risques et à prendre des mesures préventives
- examiner la réalisation d'initiatives visant à donner accès à des conseils techniques
- soutenir l'application des exigences juridiques en vigueur de prévention des maltraitances à l'égard des travailleurs
- contribuer à l'intégration de la SST dans les politiques relatives aux micro- et petites entreprises

Priorité du projet en 2014: Une procédure d'appel d'offres sera lancée au début de l'année en vue de conclure un contrat-cadre de trois ans à la fin du mois de mai. Les travaux débiteront

⁶ Les données ne sont pas collectées sur une base annuelle, mais, le cas échéant, en fonction du calendrier de publication



par plusieurs modules de travail à définir, qui comprendront toutefois un rapport d'ensemble de l'état d'avancement, un examen des politiques et des stratégies, un examen des pratiques et du soutien sur le lieu de travail et la préparation d'une conférence finale.

Résultat	
<i>Nombre de publications publiées:</i> a) <i>Rapports</i>	- <i>Rapport sur les premiers résultats (2015);</i> - <i>Rapport basé sur résultats (2017)</i>
Indicateur	Cible
<i>Diffusion</i>	<i>Nombre d'intermédiaires et de bénéficiaires contactés (objectif à définir début 2014)</i>
<i>Qualité des informations</i>	<i>75% des répondants satisfaits⁷</i>
Actions	
- <i>Procéder à des actions préparatoires, dont à un appel d'offres</i>	

Activité 2.4: Vue d'ensemble SST: Maladies professionnelles

L'objectif de cette activité est de fournir aux décideurs politiques, aux acteurs de la reconnaissance et de l'indemnisation des maladies et aux acteurs sur les lieux de travail une image plus précise des maladies professionnelles en vue de mettre sur pied des mesures de prévention et de fixer des priorités en ce qui concerne la recherche, l'élaboration de méthodes de contrôle et la sensibilisation.

En 2012 et 2013, l'Agence a complété les travaux qu'elle avait menés précédemment concernant des maladies professionnelles (telles que les troubles musculo-squelettiques (TMS), les maladies de la peau et les troubles liés au stress) et les méthodologies visant à évaluer la portée des maladies professionnelles, par un rapport qui sera publié en 2014 sur les agents cancérigènes et les cancers professionnels, présentant des méthodes de contrôle, une campagne de sensibilisation et de prévention, l'identification des groupes vulnérables et des stratégies de reprise de la vie active pour les travailleurs atteints du cancer. Les risques professionnels liés à la procréation ont également fait l'objet d'un rapport qui a été préparé en 2012/2013 et débouchera sur un séminaire au début 2014, et dans lequel des recommandations ont été formulées sur les méthodes d'analyse, la sensibilisation et le contrôle des risques liés à la procréation encourus par les travailleurs masculins et intergénérationnels.

L'Agence poursuivra ses travaux d'évaluation de la portée réelle des maladies en examinant plusieurs maladies professionnelles que les systèmes nationaux de reconnaissance et d'indemnisation ne couvrent pas ou pas assez, comme les troubles neurologiques et sensoriels et les troubles cardiovasculaires. Cette activité vise à mettre en évidence d'éventuelles synergies avec d'autres domaines d'action pouvant contribuer à améliorer la santé des travailleurs, en mettant l'accent sur une main-d'œuvre diversifiée, les groupes vulnérables et l'économie de services et en tenant compte de la dynamique actuelle des biographies professionnelles et des emplois et des lieux de travail multiples (par exemple, du fait de

⁷ Les données ne sont pas collectées sur une base annuelle, mais, le cas échéant, en fonction du calendrier de publication



L'augmentation du travail effectué en sous-traitance, des contrats à court termes, des mutations dans l'organisation du travail et des services aux personnes).

En 2014, l'Agence organisera un atelier avec des spécialistes et des représentants de la Commission européenne, des points focaux et du Comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle (SCOEL) afin de définir la portée des futurs travaux de l'EU-OSHA sur les maladies professionnelles dans la perspective du programme pluriannuel et la grande vue d'ensemble SST connexe qui est prévue pour 2015, 2016 et 2017.

2.4. Résultat	
<i>Nombre de publications publiées:</i> a) <i>Rapports</i> b) <i>Synthèses des événements</i>	- <i>Rapport sur l'état des connaissances concernant les cancers professionnels (2014)</i> - <i>Document de synthèse du rapport sur l'état des connaissances concernant les cancers professionnels (2014);</i> - <i>Document de synthèse du rapport sur l'état des connaissances concernant les risques liés à la procréation (2014)</i> - <i>Document de synthèse du rapport sur l'état des connaissances concernant les risques professionnels liés à la procréation (2014)</i> - <i>Synthèse du séminaire en ligne sur les risques professionnels liés à la procréation (2014);</i> - <i>Synthèse du séminaire en ligne sur la portée des maladies professionnelles (2014)</i>
<i>Nombre de séminaires, d'événements, etc. organisés</i>	- <i>Atelier sur la portée des maladies professionnelles (2014)</i> - <i>Atelier sur les risques liés à la procréation (2014)</i>
Indicateur	Cible
<i>Diffusion</i>	<i>Nombre d'intermédiaires et de bénéficiaires contactés (objectif à définir début 2014)</i>
<i>Satisfaction à l'égard des séminaires, des événements, etc. organisés</i>	<i>75% des participants satisfaits</i>
<i>Qualité des informations</i>	<i>75% des répondants satisfaits⁸</i>

⁸ Les données ne sont pas collectées sur une base annuelle, mais, le cas échéant, en fonction du calendrier de publication



Actions

- *Procéder à des travaux préparatoires*

Activité 2.5: Vue d'ensemble SST: Coûts et avantages de la SST

L'objectif spécifique de cette activité est de fournir aux décideurs politiques, aux chercheurs et aux intermédiaires des données politiques et de recherche utiles et de qualité élevée concernant les coûts économiques des mauvaises conditions de SST pour les économies européennes et les avantages des bonnes conditions de SST, aux niveaux macroéconomique et de l'entreprise.

Il importe de disposer d'estimations fiables des coûts encourus par l'économie européenne en raison des mauvaises conditions de SST, particulièrement en cas de ralentissement économique. Sur la base des résultats d'une étude des méthodologies utilisées pour l'estimation de ces coûts, commandée en 2013 et des résultats d'un atelier qui sera organisé en 2014, l'Agence lancera un projet pluriannuel à grande échelle visant à fournir une estimation des coûts des mauvaises conditions de SST concernant l'Europe.

Des travaux réalisés en 2013, examinant l'analyse de rentabilité de la bonne gestion de la SST au niveau de l'entreprise, particulièrement dans les micro- et petites entreprises, seront également publiés. L'Agence organisera par ailleurs un séminaire pour diffuser les résultats de ces travaux à un public plus large de parties prenantes pertinentes.

Résultat

Nombre de publications publiées:

a) Rapports

- *Rapport sur l'état des connaissances comprenant des études de l'analyse de rentabilité de la bonne gestion de la SST au niveau de l'entreprise (2014);*
- *Rapport sur les méthodes d'estimation des coûts des mauvaises conditions de SST (2014);*
- *Document de synthèse sur le rapport sur les méthodes d'estimation des coûts des mauvaises conditions de SST (2014);*
- *Rapport sur les estimations des coûts économiques des accidents et des maladies professionnels (2016)*

b) Synthèses des événements

- *Synthèse du séminaire en ligne sur les coûts économiques des mauvaises conditions de SST (2014);*
- *Synthèse du séminaire en ligne sur l'analyse de rentabilité de la SST (2015)*



<i>Nombre de séminaires, d'événements, etc. organisés</i>	<i>a) Séminaire sur les coûts économiques des mauvaises conditions de SST (2014)</i> <i>b) Séminaire sur l'analyse de rentabilité de la SST au niveau de l'entreprise (2014)</i>
Indicateur	Cible
<i>Diffusion</i>	<i>Nombre d'intermédiaires et de bénéficiaires contactés (objectif à définir début 2014)</i>
<i>Satisfaction à l'égard des séminaires, des événements, etc. organisés</i>	75% des participants satisfaits
<i>Qualité des informations</i>	75% des répondants satisfaits ⁹
Actions	

⁹ Les données ne sont pas collectées sur une base annuelle, mais, le cas échéant, en fonction du calendrier de publication



Domaine prioritaire 3 : Outils de gestion de la SST

L'objectif stratégique de ce domaine prioritaire est de fournir les outils pertinents aux plus petites entreprises pour gérer la santé et la sécurité et d'engager les intermédiaires à poursuivre le développement et la diffusion de ces outils. L'Agence utilisera à cette fin son outil interactif d'évaluation des risques en ligne (OiRA) et de futurs produits connexes. L'outil OiRA s'articule autour du tripartisme, dans la mesure où son développement et sa diffusion impliquent les partenaires sociaux et les gouvernements.

Activité 3.1 : Outil interactif d'évaluation des risques en ligne (OiRA)

L'Agence continuera de développer l'outil OiRA et facilitera le développement d'autres outils d'évaluation des risques aux niveaux national et européen, en mettant l'accent sur les besoins et les défis des micro- et petites entreprises. L'EU-OSHA encouragera en outre les partenaires sociaux et autres organisations (sectoriels) nationaux et européens (tels que les ministères gouvernementaux, les inspections du travail et les instituts de SST) à développer et à partager leurs outils OiRA sectoriels nationaux ou paneuropéens ainsi qu'à mettre en place une stratégie globale (nationale) visant à inciter les entreprises à utiliser les outils mis au point. Grâce à la collaboration avec les partenaires sociaux, les outils OiRA pourront répondre aux besoins réels des petites organisations des différents secteurs.

Le nombre d'entreprises qui réalisent, elles-mêmes, des évaluations des risques de bonne qualité et actualisées devrait s'accroître, grâce à la fourniture gratuite de l'outil de pointe OiRA, facile à utiliser et adapté aux secteurs dans lesquels elles exercent leurs activités. Cette mesure aidera les entreprises à gérer efficacement la SST, à impliquer correctement les travailleurs dans le processus d'évaluation des risques et à réduire les charges administratives, ce qui permettra d'améliorer la productivité ainsi que la SST dans les micro- et les petites entreprises. De meilleures conditions de SST dans les micro- et les petites entreprises, un moins grand nombre d'accidents de travail, moins de cas de maladie et, dès lors, de congés de maladie, font partie des résultats attendus à plus long terme.

En 2014, l'Agence continuera à adapter, à améliorer et à gérer le logiciel OiRA, à promouvoir le développement des outils OiRA auprès des intermédiaires en soulignant l'importance du tripartisme, à dispenser des formations et à fournir un soutien aux parties prenantes ainsi qu'à encourager l'échange d'informations entre les partenaires OiRA en créant une communauté OiRA.

Résultat	
<i>Nombre de nouveaux outils OiRA</i>	35-45
<i>Nombre d'outils traduits en anglais (en vue d'améliorer le partage/l'adaptation)</i>	8
<i>Nombre d'événements OiRA (séminaires de formation, conférences, etc.) organisés par l'EU-OSHA ou les partenaires OiRA</i>	<i>Organisation de 10-15 événements (aux niveaux national et européen)</i>
Indicateur	Cible
<i>Satisfaction à l'égard des séminaires, des événements, etc. organisés</i>	75% des participants satisfaits



<i>Qualité des informations</i>	<i>75% des répondants satisfaits¹⁰</i>
<i>Nombre de nouveaux accords (mémoires) conclus</i>	<i>5</i>
Actions	
- <i>Coordonner les relations entre l'Agence et la communauté OiRA</i> - <i>Promouvoir/favoriser/soutenir la création de nouveaux outils OiRA</i> - <i>Aider/soutenir les concepteurs des outils OiRA dans leur tâche de promotion des outils OiRA auprès des entreprises</i> - <i>Prévoir un service d'assistance pour les concepteurs</i> - <i>Promouvoir les outils interactifs d'évaluation des risques en général et l'OiRA en particulier à partir d'un ensemble de solutions pratiques et d'études de cas bien établi</i>	

Activité 3.2 : Outil d'application des solutions en matière de SST

En complément de l'outil OiRA, l'Agence créera des outils spécifiques pour permettre un suivi efficace de l'évaluation des risques, par l'application de solutions concrètes.

L'objectif est d'identifier un ou plusieurs outils qui sont en cours d'élaboration ou qui ont été élaborés au niveau national et de les développer davantage en vue de leur utilisation en Europe. Les outils aidant les PME à prendre des mesures préventives seront privilégiés.

Étant donné le nombre élevé et le vaste éventail d'outils disponibles pour soutenir l'application de solutions pratiques, l'Agence adoptera une approche progressive pour sélectionner un ou plusieurs outils de développement. Cette approche permettra de maximiser la valeur ajoutée potentielle de l'Agence dans le cadre du développement de l'outil et veillera à ce que les ressources à long terme nécessaires soient acceptables.

En 2014, un plan d'exécution sera élaboré sur la base des résultats de l'étude de faisabilité lancée en 2013.

3.2. Résultat	
<i>Nombre de publications publiées :</i> a) <i>Rapports</i>	<i>Combien et quelle année</i> - <i>Rapport sur l'étude de faisabilité (2014) ; Plan d'exécution (2014)</i>
<i>Nombre de séminaires, d'événements, etc. organisés</i>	a) <i>Un atelier de développement d'outils (2014)</i>
Indicateur	Cible
<i>Satisfaction à l'égard des séminaires, des événements, etc. organisés</i>	<i>75% des participants satisfaits</i>

¹⁰ Les données ne sont pas collectées sur une base annuelle, mais, le cas échéant, en fonction du calendrier de publication



Domaine prioritaire 4 : Sensibiliser

L'objectif stratégique de ce domaine prioritaire est de communiquer efficacement sur la sécurité et la santé au travail à l'intention des bénéficiaires multiples en les sensibilisant aux risques encourus sur le lieu de travail et aux méthodes de prévention, conjointement avec les intermédiaires de l'Agence.

Activité 4.1 : Campagne Lieux de travail sains 2012-2013: « Ensemble pour la prévention des risques »

Les activités de campagne de l'Agence donnent une dimension européenne aux travaux réalisés dans le domaine de la SST au niveau national. Elles peuvent en outre contribuer à faire avancer la réflexion sur une question qui n'aurait pas été mise en avant si elle avait été traitée uniquement au niveau national. Le fait que les activités de campagne se déroulent partout en Europe sur le même thème aide à créer une identité européenne dans le domaine de la SST. La campagne 2012-2013 «Lieux de travail sains» sur la prévention des risques mettait en avant le fait que le leadership et la participation des travailleurs sont essentiels pour la prévention des accidents et maladies professionnels et que le meilleur moyen de gérer les problèmes liés à la SST est d'instaurer un partenariat entre les employeurs, les travailleurs et leurs représentants. Après la fin de la campagne, en novembre 2013, l'Agence finalisera une évaluation ex post de la campagne en 2014 et explorera les moyens de maintenir la dynamique engagée au cours des deux dernières années. Il s'agira notamment de donner suite à l'initiative d'analyse comparative des partenaires de la campagne «Lieux de travail sains». Une étude des programmes d'analyse comparative ayant été établis en matière de SST aux niveaux sectoriel, national ou européen sera réalisée. Cette étude vise à évaluer les avantages que ces programmes peuvent apporter ainsi que leurs limites. Elle vise en outre à identifier les facteurs clés de leur réussite et les principaux obstacles à celle-ci.

4.1. Résultat	
<i>Rapports :</i>	
a) <i>Rapports</i>	- <i>Rapport sur l'étude des programmes d'analyse comparative (2015)</i>
b) <i>Publications d'entreprise</i>	- <i>Rapport d'évaluation (2014)</i>
Indicateur	Cible
<i>Diffusion</i>	<i>Nombre d'intermédiaires et de bénéficiaires contactés (objectif à définir début 2014)</i>

Activité 4.2: Campagne Lieux de travail sains 2014-2015: «Lieux de travail sains gèrent le stress»

La campagne «Lieux de travail sains gèrent le stress» sur les risques psychosociaux aidera à mieux comprendre la nature du stress et des risques psychosociaux au travail et à améliorer les compétences pratiques permettant de bien les gérer dans différents groupes de parties prenantes, dont les micro-, petites et moyennes entreprises. Une plus grande disponibilité des outils pratiques et des orientations en vue de gérer efficacement les risques psychosociaux sur le lieu de travail renforcera la motivation et l'engagement des entreprises participant déjà à la gestion des risques psychosociaux et de celles n'ayant pas encore entamé le processus.

Les objectifs spécifiques suivants ont été identifiés:



- Sensibiliser au problème croissant du stress et des risques psychosociaux
- Sensibiliser aux effets positifs de la réduction du stress et des risques psychosociaux (par exemple, amélioration de la productivité, capacités d'innovation), avec notamment une analyse de rentabilité;
- Sensibiliser les entreprises à la reconnaissance et à la prévention du stress et des risques psychosociaux au travail et renforcer leurs connaissances pratiques en la matière;
- Promouvoir l'utilisation et l'élaboration d'outils pratiques simples permettant de réduire le stress et les risques psychosociaux au travail, particulièrement pour les micro- et petites entreprises (par exemple guide pratique TMS).

Une plus grande sensibilisation aux effets positifs de la gestion des risques psychosociaux au travail, assortie d'une analyse de rentabilité de leur bonne gestion, permettra d'augmenter l'application réelle des outils et des approches contribuant à améliorer l'environnement psychosocial au travail, de réduire l'absentéisme lié au stress et d'améliorer la santé et la performance organisationnelle des travailleurs. L'éventuelle réduction du niveau de stress au travail à long terme, la meilleure santé des travailleurs et la bonne gestion des risques psychosociaux peuvent influencer positivement sur les aspects macroéconomiques, tels que la croissance économique durable.

Le lancement officiel de la campagne «Lieux de travail sains gèrent le stress» est prévu au printemps 2014 et, comme les années précédentes, l'Agence fournira à son réseau de points focaux nationaux (UE + AELE/EEE) un soutien pratique pour la mise en œuvre des activités de campagne au niveau national via le dispositif Assistance campagne européenne (ECAP), concernant notamment l'organisation de conférences, de séminaires et d'actions médiatiques et la production et la distribution de matériel de promotion de la campagne dans 25 langues. Parallèlement, l'Agence cherchera à recruter des partenaires médiatiques et invitera des organisations multinationales à rejoindre son réseau de partenaires de campagne officiels en leur offrant soutien et promotion.

Les activités spécifiques organisées en 2014 comprendront la publication et la distribution de matériel de promotion de la campagne et l'activation du site internet de la campagne. L'Agence participe au consortium Napo, qui réalisera un film mettant en scène le personnage populaire de dessins animés, pour soutenir la campagne.

Plusieurs produits à contenu s'adressant spécifiquement à différents groupes de parties prenantes seront également publiés et promus en 2014, comme, par exemple une étude sur l'état actuel de la recherche, intitulée «Cost-related to stress and psychosocial risks at work» (Les coûts liés au stress et aux risques psychosociaux au travail), qui a débuté en 2012 et présentera les conséquences économiques d'un mauvais environnement professionnel psychosocial aux niveaux sociétal, organisationnel et individuel, ainsi que les avantages économiques découlant des activités de prévention dans ce domaine.

Un rapport conjoint EU-OSHA et Eurofound amorcé en 2013 sera également publié en 2014. Il décrira le problème actuel des risques psychosociaux pour les travailleurs européens (sur la base des résultats de l'enquête européenne sur les conditions de travail, EWCS), les préoccupations des entreprises et leur besoins en termes de soutien pour gérer ces risques de manière efficace (enquête ESENER), les politiques internationales et nationales et les différents



types d'interventions organisationnelles visant à maîtriser les risques psychosociaux. Un séminaire de haut niveau sera organisé pour consolider et diffuser les conclusions.

Dans le cadre de cette campagne, une attention particulière sera accordée aux employeurs et aux directeurs des micro- et petites entreprises européennes. Un guide pratique sera mis à leur disposition pour les sensibiliser et les motiver à gérer les risques psychosociaux. En 2014, la version de base, en langue anglaise, du guide pratique créé en 2013 sera traduite et adaptée en 30 versions nationales (États membres de l'UE, Islande et Norvège) et examinée par des spécialistes nationaux de la SST. Les informations fournies dans le guide pratique amélioreront les connaissances pratiques et mettront l'accent sur les avantages d'un bon environnement psychosocial professionnel, ce qui incitera les micro- et petites entreprises européennes à utiliser davantage les outils nationaux et sectoriels disponibles pour procéder à des évaluations et à une gestion des risques psychosociaux plus systématique et efficace. Ces outils nationaux et sectoriels, recueillis et examinés par les points focaux en 2013, seront promus sur le site internet de la campagne en 2014 dans le cadre des activités liées au guide pratique.

Un séminaire sera organisé en 2014 pour lancer le guide et constituera la première étape d'une stratégie promotionnelle à plus long terme. Des travaux d'élaboration de produits innovants supplémentaires seront également entrepris en vue de renforcer l'efficacité du guide (applications pour appareils mobiles, par exemple).

Sur la base du travail réalisé dans le cadre de la campagne précédente, une action comparative axée sur le développement de bonnes pratiques en matière de prévention des risques psychosociaux sera organisée. Elle s'appuiera sur les résultats de l'étude comparative de l'activité 4.1 et sera menée par un comité de pilotage.

Résultat	
<i>Nombre de publications et de sites Internet publiés:</i> a) <i>Matériel de campagne</i> b) <i>Rapports</i> c) <i>Synthèses des événements</i>	- <i>Site internet de la campagne (2014), matériel de base de promotion de la campagne (guide, dépliants, prospectus, affiches...) dans 25 langues (2014);</i> - <i>film Napo sur le stress (2014);</i> - <i>guide pratique à l'intention des micro- et petites entreprises (2014)</i> - <i>Étude sur l'état actuel de la recherche «Cost-related to stress and psychosocial risks at work» (2014);</i> - <i>Rapport conjoint EU-OSHA et Eurofound (2014)</i> - <i>Synthèse du séminaire sur le rapport conjoint EU-OSHA et Eurofound (2015)</i> - <i>Synthèse de l'action comparative (2014)</i>
<i>Nombre de séminaires, d'événements, etc. organisés</i>	- <i>Activités parrainées par l'ECAP (65-75 séminaires organisés pour les parties</i>



	<i>prenantes nationales, 15-25 activités de médias et de relations publiques)</i> - Réunion de lancement de la campagne avec les points focaux nationaux (2014) - Réunion de partenariat européen avec le réseau partenaire de la campagne (2014) – engagement de plus de 80 partenaires de campagne - Conférence de presse de lancement de la campagne (2014) - Séminaire de lancement du rapport conjoint EU-OSHA et Eurofound et guide pratique à l'intention des micro- et petites entreprises (2014) - Action comparative (2014)
Indicateur	Cible
<i>Diffusion</i>	a) 15-25 partenaires des médias b) Distribution de matériel de campagne (+/- un million d'exemplaires) c) 250-350 coupures de presse
<i>Satisfaction à l'égard des séminaires, des événements, etc. organisés</i>	75% des participants satisfaits
<i>Qualité des informations</i>	75% des répondants satisfaits ¹¹
Actions	
- Coordonner les relations entre l'Agence et les parties prenantes - Lancement officiel et suivi du Concours européen du prix des bonnes pratiques - Mise en œuvre du Programme d'assistance de Campagne européenne (ECAP) pour les points focaux nationaux, y compris la provision de séminaires, conférences, actions médiatiques et de matériel de promotion de la campagne en 25 langues. - Lancement et mise en œuvre du Programme de partenariat de Campagne HWC 2014-15, y compris la participation active des partenaires, l'organisation de réunions et la provision de matériel de promotion de la campagne, - Actions de presse, de médias et relations publiques liées à la campagne aux niveaux européen et national. - Production et distribution de produits liés à la campagne (imprimés, web) - Encourager la participation à la Semaine européenne pour la sécurité et la santé au travail au cours de la semaine 43 du calendrier	

¹¹ Les données ne sont pas collectées sur une base annuelle, mais, le cas échéant, en fonction du calendrier de publication



- *Participation à des événements de la campagne organisés par des tiers.*
- *Coordination du comité de pilotage comparatif des partenaires «Lieux de travail sains» et de l'action comparative*

Activité 4.3: Campagne «Lieux de travail sains» 2016-2017

La campagne 2016-2017 encouragera la prolongation d'une vie active saine en mettant l'accent sur les questions de santé et de sécurité qui permettent aux travailleurs plus âgés à rester plus longtemps sur le marché du travail et les y incitent. Ainsi, elle soutiendra l'objectif de la politique sociale et de l'emploi de l'UE qui consiste à créer une croissance durable et à démontrer le rôle central de la SST dans la prolongation de la vie active.

En mars 2014, dans le cadre d'un séminaire préalable, le conseil de direction contribuera à définir la portée et les objectifs précis de la campagne. Dans l'ensemble, le séminaire portera sur la promotion par la SST de la prolongation d'une vie active saine afin de permettre aux travailleurs de rester sur le marché du travail plus longtemps, sur le soutien et l'encouragement des entreprises, surtout des PME, dans la gestion des défis liés au vieillissement de la main-d'œuvre, sur l'encouragement de l'échange de bonnes pratiques, du réseautage et de l'engagement des parties prenantes concernées, ainsi que sur la promotion de l'inclusion sociale.

Sur la base d'informations provenant de l'activité 2.2, «Vue d'ensemble SST: travailleurs âgés», toujours en cours, le travail débutera par le développement d'une communication efficace et novatrice et par la diffusion des résultats dans le cadre des objectifs de la campagne.

Activité 4.4: Actions de sensibilisation

Parallèlement à la campagne «Lieux de travail sains», l'EU-OSHA met en œuvre d'autres actions de sensibilisation ainsi que des activités de promotion et de communication plus ciblées traitant de questions spécifiques. Ces dernières sont souvent liées à des mesures prises par d'autres parties prenantes (comme la Commission européenne, le Comité des hauts responsables de l'inspection du travail (CHRIT) ou les partenaires sociaux de l'UE). Ensemble, ces activités fournissent des informations à différents bénéficiaires et, en particulier, aux intermédiaires. L'Agence continuera à explorer tous les moyens possibles de nouer le dialogue avec ces publics.

Dans le cadre des activités de sensibilisation organisées en 2014, l'Agence participera au consortium des organisations chargées de la réalisation et de la production d'une série de courts métrages mettant en scène le personnage de dessins animés à succès Napo. L'Agence gèrera et développera en outre le site internet de Napo et procédera à des actions promotionnelles, avec la boîte à outils à l'intention des enseignants, par exemple, qui exploitent les films Napo pour sensibiliser de nouveaux publics aux questions de SST.

Le Prix du film «Lieux de travail sains» récompense un film documentaire ayant pour thème l'individu au travail, au festival DOK de Leipzig. La projection du film primé et l'organisation de débats sur le film dans les États membres se sont avérés efficaces pour nouer le dialogue avec différents publics. D'autres activités pourront comprendre la participation de l'Agence à des événements et à des expositions, l'organisation de concours et d'expositions de photographies. L'Agence mettra en œuvre le programme de sensibilisation «Awareness Raising Package» qui comprend un coffret de promotion Napo à l'intention des enseignants, des costumes Napo, des DVD sous-titrés du film lauréat du prix Lieux de travail sains 2013, etc. Le programme cible les besoins nationaux et la sélection finale de services à offrir dans chaque pays sera convenue avec les points focaux.



Résultat	
<i>Nombre de publications/produits/sites Internet publiés/produits:</i>	- Napo dans... incendies et électricité - Nouveau site Internet Napo - Mise en œuvre du programme de sensibilisation «Awareness Raising Package» - Évaluation externe de l'initiative Napo à l'intention des enseignants (pour rapport en 2015)
<i>Nombre de séminaires, d'événements, etc. organisés</i>	- Stand (et actions de communication) au Congrès mondial de la SST en août à Francfort - Stand (et actions de communication) dans la rue à Bilbao le 9 mai
<i>Nombre d'événements externes / conférences avec la participation de l'Agence (à titre de conférenciers)</i>	50-80 au total, couvrant toutes les activités,
Indicateur	Cible
<i>Satisfaction à l'égard des séminaires, des événements, etc. organisés</i>	75% des participants satisfaits
Actions	
- Participation au consortium NAPO - Soutien de la campagne du CHRIT consacrée aux glissades et aux trébuchements - Suivi du projet NAPO pour les enseignants afin d'atteindre un public plus large et d'augmenter le nombre de visite au site web.	



Domaine prioritaire 5: Mise en réseau des connaissances

Un des rôles clés de l'EU-OSHA consiste à «collecter, analyser et diffuser les informations techniques, scientifiques et économiques» concernant les risques, les bonnes pratiques et les aspects de la recherche dans le domaine de la SST. L'objectif de ce domaine prioritaire est de présenter l'Agence comme le créateur d'outils et de possibilités de travail en réseau en vue de mobiliser la communauté de la SST et de promouvoir et de faciliter la production et la gestion de cet ensemble de connaissances fiables et à jour en matière de SST.

Activité 5.1: OSHwiki

L'objectif spécifique de cette activité est de créer un wiki fournissant des informations fiables, détaillées et faciles à actualiser dans le domaine de la SST. L'activité fournira aux membres de la communauté de la SST un espace où ils pourront lire et trouver des informations sur différents sujets ainsi qu'une plateforme de collaboration et d'échange. L'«OSHWiki» contribuera dès lors à réaliser l'objectif général consistant à recueillir et à diffuser des informations en vue d'améliorer la santé, de sensibiliser et de favoriser la participation conjointe et l'échange des résultats entre les instituts de recherche dans le domaine de la SST. L'«OSHWiki» permettant aux utilisateurs de modifier ou de développer plus avant les contenus (également en les traduisant dans d'autres langues), l'Agence pourra utiliser ses ressources de manière plus efficace.

La communauté de la SST active en ligne créée par l'«OSHWiki», revêtant un caractère social en tant que plateforme collaborative, complètera les liens existants entre l'Agence et la communauté de la SST ainsi que le site internet de l'Agence.

En 2014, l'Agence transférera une partie du contenu du site Internet actuel vers l'«OSHWiki», y compris la mise à jour et l'adaptation des informations. Elle poursuivra son processus de recrutement d'auteurs agréés issus de la communauté de la SST au sens large en vue de garantir la qualité des contenus et de familiariser les auteurs avec la plateforme «OSHWiki».

Tous les utilisateurs connaîtront le nom des auteurs des articles, ce qui devrait encourager ceux-ci à produire des contenus de qualité élevée. Parallèlement, la possibilité qu'ont les auteurs autorisés de modifier et de commenter les articles fera fonction de mécanisme d'«évaluation par les pairs». D'autres activités comprendront le lancement officiel de l'«OSHWiki» lors du Congrès mondial de 2014, qui se tiendra à Francfort, la promotion de l'«OSHWiki» auprès des utilisateurs finaux ainsi que la gestion et l'amélioration de la plateforme «OSHWiki».

Résultat	
<i>Nombre de nouveaux articles publiés/modifiés</i>	75
<i>Réunion du comité de pilotage</i>	1
Indicateur	Cible
<i>Nombre de nouveaux auteurs</i>	20
<i>Qualité des informations</i>	75% des répondants satisfaits ¹²

¹² Les données ne sont pas collectées sur une base annuelle, mais, le cas échéant, en fonction du calendrier de publication



Actions

- *Lancement au Congrès mondial de Francfort*
- *Mise en œuvre du processus d'agrément d'auteurs et du mécanisme d'«évaluation par les pairs»*

Activité 5.2: Autres actions de mise en réseau des connaissances

D'autres activités de mise en réseau des connaissances sont organisées pour soutenir la diffusion et la production de connaissances sur les questions clés (par exemple, les questions relatives aux futures campagnes «Lieux de travail sains»), alimenter les discussions politiques en cours en la matière et favoriser les possibilités de travail en réseau en faveur des principaux groupes cibles.

En particulier, l'Agence continuera à apporter sa contribution à la Commission, à d'autres institutions ainsi qu'aux parties prenantes, sur demande, en vue de renforcer la base des connaissances pour leurs prises de décisions et de fournir le soutien nécessaire à l'élaboration de leurs politiques. Plus spécifiquement, la Commission a invité l'EU-OSHA à communiquer des informations pour contribuer à la préparation du nouveau cadre d'action de l'UE en matière de sécurité et de santé au travail, lequel pourrait être défini à l'issue de la consultation publique y afférente. Par ailleurs, l'Agence collaborera activement avec la Commission au développement de son évaluation ex post de la législation de l'UE en matière de santé et de sécurité au travail.

L'Agence continuera en outre à fournir des informations actualisées sur la législation de l'UE en matière de SST ainsi que des instruments non contraignants, tels que des lignes directrices. Elle présentera également encore des initiatives de dialogue social.

Les informations relatives aux stratégies des États membres dans le domaine de la SST seront mises à jour et une cartographie des principaux points de ces stratégies couvrant la période à compter de 2013 sera fournie en étroite collaboration avec les points focaux.

En 2014, le travail débutera sur la base d'une initiative conjointe avec l'Agence européenne pour la sécurité maritime (EMSA).

Le travail sur la coordination et les priorités en matière de recherche dans le domaine de la SST se poursuivra en 2014, en fonction des conclusions du séminaire tenu en octobre 2013. Les principales actions incluent l'élaboration d'une liste de priorités, la préparation d'un certain nombre de prises de position, en collaboration avec la communauté des professionnels de la recherche en matière de SST, ainsi que l'organisation de deux ateliers d'experts qui traiteront de ces documents et aideront à définir la future stratégie de l'Agence sur la coordination de la recherche et l'établissement des priorités.

Résultat

Nombre de publications publiées:

a) Articles

b) Informations sur l'internet

Combien et quelle année

- *Liste des priorités pour la recherche en matière de SST (2014)*
- *Prises de position sur les sujets de recherche retenus en matière de SST (2014)*
- *Section internet actualisée sur la législation de l'UE; section internet actualisée sur les stratégies nationales en matière de SS*



<i>c) Synthèses d'événements</i>	<i>- Deux synthèses d'événements (une en 2014, une en 2015)</i>
<i>Nombre de séminaires, d'événements, etc. organisés</i>	<i>a) Deux ateliers sur les priorités en matière de recherche (2014)</i>
Indicateur	Cible
<i>Satisfaction à l'égard des séminaires, des événements, etc. organisés</i>	<i>75% des participants satisfaits</i>
Actions	

|



Domaine prioritaire 6: Communication en réseau et en entreprise

L'EU-OSHA est une petite agence qui travaille dans le domaine de l'information et des connaissances. Le travail en réseau et la communication sont donc des éléments décisifs pour réaliser les objectifs de l'Agence. Les activités de mise en réseau assurent la pertinence de ses travaux et ont un effet multiplicateur durant la phase de mise en œuvre. Les activités de communication de l'Agence servent de vecteur à la communication d'un vaste éventail d'informations à un groupe très large d'intermédiaires et de bénéficiaires. Les activités de ce domaine prioritaire visent à contribuer à la réalisation de l'objectif stratégique 6 du PSP:

L'objectif stratégique de ce domaine est d'élaborer et de mettre en œuvre des activités de mise en réseau et de communication pour veiller à ce que les activités de l'Agence répondent aux besoins de ses principales parties prenantes, à ce que les réseaux jouent un rôle actif dans les activités de l'Agence et à ce que les informations de l'Agence soient transmises aux bénéficiaires et aux intermédiaires visés.

Activité 6.1: Mise en réseau stratégique

L'objectif spécifique de cette activité est de veiller à ce que les principales parties prenantes soutiennent les activités de l'Agence et s'y intéressent.

À cette fin, l'Agence poursuivra ses efforts en vue de soutenir les réseaux de la gouvernance (conseil de direction, bureau et groupes consultatifs) en participant étroitement à la planification des activités pour 2015 et en élaborant des rapports sur les activités de 2013. La participation du conseil de direction offre une possibilité unique de voir les avis des principales parties prenantes reflétés dans les activités de l'Agence.

Au niveau européen, une attention particulière sera accordée au renforcement des liens avec les institutions européennes et les partenaires sociaux européens. Les relations à la DG Emploi constitueront une priorité particulière. La collaboration avec les comités de dialogue social sectoriel se poursuivra également en 2014.

En vue d'assurer des synergies entre les actions des différentes agences de l'UE, la collaboration étroite avec les autres agences dans le cadre des accords existants constituera une priorité.

Résultat	
<i>Nombre de séminaires, d'événements, etc. organisés</i>	- Deux réunions du conseil de direction - Quatre réunions du bureau - Quatre réunions des groupes consultatifs
Indicateur	Cible
<i>Satisfaction à l'égard des séminaires, des événements, etc. organisés</i>	75% des participants satisfaits
<i>Engagement des parties prenantes (taux de participation)</i>	60% des membres



Actions

- Assurer la liaison entre l'Agence et ses partenaires de réseau stratégique
- Soutenir le conseil de direction, le bureau, les groupes consultatifs et les parties prenantes européennes

Activité 6.2: Réseaux opérationnels

L'objectif spécifique de cette activité est de motiver les réseaux opérationnels à participer activement à la réalisation des objectifs de l'Agence.

En ce qui concerne la mise en réseau opérationnelle en 2014, renforcer les liens avec les points focaux et leur réseau sera une priorité essentielle pour assurer la mise en place de points focaux et de réseaux tripartites pleinement opérationnels dans tous les États membres. 2014 sera en outre la première année de la mise en œuvre de l'approche «portefeuille», qui se traduira par un nouveau mode de coopération entre l'Agence et les points focaux. Un des objectifs à atteindre dans une perspective pluriannuelle est de réussir la mise en œuvre de l'approche «portefeuille». Pour ce faire, un séminaire de planification peut notamment être organisé en juin. Le tripartisme dans les réseaux des points focaux constituera une autre priorité pour 2014 et fait l'objet de discussions en cours.

En complément du réseau des points focaux, l'Agence poursuivra sa collaboration avec la DG Entreprises et l'Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation en vue de nouer le dialogue avec le réseau Entreprise Europe, qui constitue un moyen efficace d'établir des liens avec les petites et moyennes entreprises dans toute l'Europe.

L'EU-OSHA a un rôle clair à jouer dans la promotion et la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs au-delà de l'Union européenne. Son travail consiste notamment à assurer la liaison avec des organisations internationales, telles que l'OIT, l'AISS, l'OMS et l'AIIT. En 2014, le Congrès mondial XX aura lieu en Allemagne, événement auquel l'Agence assurera une présence forte.

Outre le travail qu'elle mène auprès des organisations internationales, l'EU-OSHA continuera à entretenir des liens avec des États non membres. Ces liens sont basés sur le partage des pratiques et des approches européennes en matière de SST avec les pays qui entrent en contact avec l'Agence, et visent à assurer la liaison avec d'autres États qui ont des activités dans des domaines comparables à ceux dans lesquels l'EU-OSHA prévoit de réaliser des projets, afin de faciliter considérablement le développement des connaissances (par le partage des données et des pratiques, par exemple).

Résultat

Nombre de séminaires, d'événements, etc. organisés

- Trois réunions des points focaux
- 8-12 sessions d'information sur la SST avec le réseau Entreprise Europe Network (EEN) – sous réserve de demandes des points focaux
- Participation à la conférence annuelle du réseau Entreprise Europe Network



	(EEN)
<i>Points focaux visités</i>	6
Indicateur	Cible
<i>Satisfaction à l'égard des séminaires, des événements, etc. organisés</i>	75% des participants satisfaits
<i>Engagement des parties prenantes (taux de participation)</i>	80% des membres
Actions	
- Collaboration avec les États membres par l'intermédiaire des points focaux - Promotion de la mise en réseau tripartite au niveau des États membres - Collaboration avec des partenaires de réseaux internationaux - Collaboration avec le réseau Enterprise Europe Network	

Activité 6.3: Communication d'entreprise

L'objectif spécifique concernant la communication d'entreprise de l'Agence est de veiller à ce que les publics cibles de l'Agence connaissent bien l'EU-OSHA, ses activités et ses produits. Une communication efficace a un rôle central à jouer dans l'exécution de la mission de l'Agence et relève de ce fait, dans une large mesure, de l'activité principale de l'EU-OSHA.

En 2014, dans le cadre de sa stratégie en ligne révisée, l'Agence introduira un nouveau site internet institutionnel conformément à son PSP 2014-2020. En outre, elle entretiendra et développera ses autres voies et moyens de communication institutionnels, comme le service de presse, y compris le suivi des médias; la gestion des relations avec la clientèle et la distribution; les publications, les documents et la promotion de l'entreprise.

Le rapport annuel demeurera le principal vecteur des rapports d'entreprise.

Résultat	
<i>Développements en ligne</i>	Nouveau site internet d'entreprise multilingue
<i>Publications / produits</i>	- Rapport annuel 2013 (2014), brochure d'entreprises (2014) - Mise en œuvre du programme de publications de l'Agence - Mise en œuvre du programme de matériel promotionnel
<i>Nombre de communiqués de presse</i>	10-15 couvrant toutes les activités
<i>Nombre de contacts directs avec les médias (articles, interviews, demandes de renseignements, etc.)</i>	70-90 articles / entretiens couvrant toutes les activités
Indicateur	Cible
<i>Qualité du site internet</i>	75% des utilisateurs satisfaits
Actions	
- Service de presse - Mise en œuvre de la stratégie en ligne de l'Agence 2014	



- *Mise en œuvre du programme de publications 2014*
- *Mise en œuvre du programme de distribution*

Activité 6.4: Actions préparatoires en faveur des Balkans occidentaux et de la Turquie

Cette activité n'est incluse qu'à titre d'information.

L'objectif spécifique de cette activité est de mettre en œuvre des mesures préparatoires en faveur des Balkans occidentaux et de la Turquie en vue de faciliter leur future participation au réseau et aux activités de l'Agence et de stimuler la coopération entre ceux-ci.

Les activités visant cet objectif sont financées par la Commission européenne dans le cadre d'un accord de contribution, le programme IPA III. Le programme a débuté le 1^{er} décembre 2011 et se poursuivra jusqu'en fin novembre 2014.

En vue de préparer les pays candidats et les pays candidats potentiels (Balkans occidentaux et Turquie) à devenir des membres actifs à part entière de l'Agence au moment où ils adhéreront éventuellement à l'UE, un soutien sera fourni pour renforcer les points focaux et les réseaux d'information tripartite nationaux et pour faciliter la participation de ces pays aux projets et aux initiatives de l'EU-OSHA.

Actions

- *Développement des points focaux et des réseaux nationaux dans les pays*
- *Organisation d'activités de campagne européenne*
- *Diffusion des supports d'information de l'Agence dans les langues concernées*

Activité 6.5: actions préparatoires dans le cadre de la collaboration des pays de la PEV avec l'EU-OSHA

Cette activité n'est incluse qu'à titre d'information.

L'objectif spécifique est de mener des actions préparatoires dans le cadre de la collaboration des pays de la PEV avec l'EU-OSHA.

Les actions entreprises dans le cadre de cet objectif sont financées par la DG DEVCO de la Commission dans le cadre d'un contrat de subvention. D'une durée de 24 mois, le programme devrait débuter le 1^{er} janvier 2014 et se terminer à la fin du mois de décembre 2015. Il constitue une première étape de l'engagement avec les pays de la PEV en matière de sécurité et de santé au travail, d'identification des structures, acteurs et processus existants, et de création au niveau national de réseaux à même d'interagir avec les structures de l'UE. Utilisé dans les pays candidats à l'adhésion, ce modèle a démontré son efficacité.

Les activités réalisées dans le cadre du programme (telles que l'identification des parties prenantes, les invitations à des séminaires dans les locaux de l'EU-OSHA) constituent le travail de base principal de l'Agence. Ces activités permettront aux pays de la PEV de créer un point focal national dans chaque pays bénéficiaire afin de développer plus avant leurs infrastructures en matière de santé et de sécurité au travail et d'inclure tous les partenaires pertinents dans les réseaux d'information nationaux. Il leur sera ainsi possible de collecter et de diffuser des informations utiles dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail et de les présenter sur leurs sites Internet nationaux.



Actions

- *Développement des points focaux et des réseaux nationaux dans les pays*
- *Diffusion des supports d'information de l'Agence dans les langues concernées*

Gestion d'entreprise

L'objectif stratégique de ce domaine est de veiller à ce que l'Agence puisse prendre des décisions efficaces et basées sur la bonne gouvernance en matière de gestion.

Gestion & contrôle

L'objectif spécifique est de veiller à ce qu'un système de gestion et de contrôle interne efficace soit mis en place.

En 2014, une attention particulière sera accordée à la mise en œuvre des changements organisationnels adoptés dans le cadre du PSP 2014-2020. Il s'agira en particulier d'habiliter les membres du personnel à remplir leurs nouveaux rôles en ce qui concerne la gestion des activités inter-unités.

Les priorités essentielles de cette activité sont l'exécution du plan de gestion et du budget 2014 tels qu'adoptés par le conseil de direction. L'administration surveillera étroitement la mise en œuvre et fera rapport au bureau du conseil de direction sur une base régulière.

En 2014, le développement du système de contrôle interne sera poursuivi et la gestion de la protection des données et de la continuité des opérations sera encore développée. En 2014, une attention toute particulière sera accordée aux standards de contrôle interne (SCI) suivants :

- SCI 3: affectation du personnel et mobilité,
- SCI 4: évaluation et développement du personnel,
- SCI 6: processus de gestion des risques,
- SCI 8: processus et procédures,
- SCI 9: supervision par le management,
- SCI 10: continuité des opérations.

Indicateur	Cible
<i>Degré de mise en œuvre du plan de gestion 2014</i>	<i>100 %</i>
<i>Nombre de recommandations très importantes/indispensables en matière d'audit interne mises en œuvre dans les délais</i>	<i>80 % des recommandations doivent être mises en œuvre en 2014</i>
Actions	
- <i>Gestion de l'Agence</i> - <i>Promotion d'un contrôle interne efficace et efficient à Agence et d'une mise en œuvre efficace des recommandations du service d'audit interne et de la Cour des comptes</i> - <i>Coordination de la protection des données de l'Agence et du travail de continuité des opérations</i> - <i>Gestion des risques</i>	



Conseils juridiques

L'objectif spécifique est de fournir à l'Agence des conseils juridiques de bonne qualité dans l'ensemble de ses domaines d'activité.

Pour ce faire, des conseils juridiques devront être fournis concernant l'établissement et l'examen de différentes procédures internes ainsi que des cas particuliers.

Actions

- Fournir des conseils juridiques dans tous les domaines d'activité de l'Agence

Programmation et évaluation

L'objectif spécifique est de fournir des informations de bonne qualité en matière de programmation, de suivi et d'évaluation en impliquant les parties prenantes concernées.

En 2014, une attention particulière sera accordée à la mise en œuvre du cadre de suivi et d'évaluation adopté parallèlement au PSP 2014-2020. Il s'agira notamment d'informer régulièrement l'administration, le bureau et le conseil de direction des progrès réalisés dans la mise en œuvre du PSP et du plan de gestion annuel. En outre, des actions seront planifiées pour 2015 et 2016.

Le plan d'évaluation pour 2014 ainsi qu'un suivi des évaluations précédentes seront mis en œuvre conformément aux plans d'action convenus.

Une autre priorité pour 2014 sera de mettre en œuvre la gestion fondée sur les activités en vue d'améliorer les informations sur lesquelles repose la prise de décision.

Résultat	
<i>Nombre de publications publiées:</i> <i>a) Publications d'entreprise</i>	- Programme de travail annuel 2015 (2014); - Rapport d'activité 2013 (2014) - Trois rapports de situation transmis au conseil de direction/bureau (2014); - Plan d'évaluation 2015 (2014)
Indicateur	Cible
<i>Nombre de recommandations en matière d'évaluation acceptées mises en œuvre dans les délais</i>	<i>80 % des recommandations doivent être mises en œuvre en 2014</i>
Actions	
- Coordination des activités de planification, de suivi et d'évaluation à l'Agence par rapport au programme de travail et à la gestion fondée sur les activités - Participation au réseau inter-agences de développement des performances	



Soutien administratif

L'objectif stratégique est d'assurer une bonne gestion des ressources humaines et financières de l'Agence et d'améliorer le niveau et la qualité du soutien fourni aux autres domaines de l'Agence. L'objectif global est de soutenir la réalisation des objectifs définis dans le PSP de l'Agence et dans son plan de gestion 2014.

En 2014, une attention particulière sera accordée au contexte particulièrement difficile marqué notamment par la mise en œuvre du nouveau statut du personnel, l'introduction du règlement financier-cadre et d'un nouveau cadre financier pluriannuel, qui limiteront considérablement les ressources budgétaires et du personnel disponibles durant la période 2014-2020.

Grâce à son personnel expérimenté, l'EU-OSHA a toutes les chances de pouvoir mettre en œuvre le plan de gestion 2014. Les enjeux extérieurs nécessitent un positionnement stratégique de la fonction des ressources humaines sur la base du travail accompli avec les administrateurs et le personnel. L'engagement de la Commission soutenu par le Conseil conformément au nouveau cadre financier pluriannuel 2014-2020 prévoit une réduction de 5 % des effectifs pendant la période 2013-2017, et appelle à une planification des effectifs plus détaillée, en liaison avec la formation, le développement et le recrutement, ainsi qu'à l'élaboration d'un modèle de compétence adapté aux défis actuels et à venir.

Dans ce cadre, l'Agence est plus que jamais favorable au dialogue social et accorde une haute priorité à l'étroite implication des représentants du personnel dans les domaines pertinents ainsi qu'à la nécessité de tenir le conseil de direction informé.

En 2014, l'Agence disposera d'un outil de budgétisation fondé sur les activités et adoptera un nouveau règlement financier ainsi que de nouvelles dispositions d'exécution financière, conformément au règlement financier de la Commission d'octobre 2012 et au règlement financier-cadre adopté le 30 septembre 2013. À ce moment, l'Agence révisera également les procédures et les modèles en vigueur en conséquence.

En 2014, garantir que les systèmes de comptabilité et d'information financière soient opportuns et fiables revêtira encore une importance particulière. L'excellent bilan tiré par l'IAS et la Cour des comptes concernant les quatre dernières années sera maintenu.

En outre, la fourniture des services généraux nécessaires aux opérations de l'Agence, dont les services liés aux technologies de l'information et de la communication ainsi qu'aux outils de gestion des documents appropriés, sera assurée. Après avoir finalisé en 2013 l'étude marché et la procédure de négociation, signé le nouveau contrat de bail et réalisé les travaux d'aménagement, l'Agence opérera dans de nouveaux locaux dès le début de l'année 2014. Le changement de locaux offrira un meilleur environnement de travail au personnel de l'Agence, aux experts et aux parties prenantes travaillant avec elle, et réduira également de manière significative les dépenses administratives liées à la location et aux autres coûts afférents aux locaux (sécurité, électricité, nettoyage, charges communales, etc.).

Les développements informatiques comprendront une solution ABB ; le développement d'un nouvel extranet, d'un nouvel intranet et d'une nouvelle plate-forme de travail collaboratif, le remplacement d'Adonis, la mise au point d'un nouveau logiciel statistique pour le site Internet, la mise à niveau de plusieurs outils d'information et de communication. L'Agence devrait également bénéficier de l'application d'un système de gestion des contrats informatisé.

Indicateur	Cible
<i>Satisfaction du personnel</i>	75 %
<i>Taux de vacance</i>	0-10 %
<i>Pourcentage du budget engagé/payé</i>	95 %/ 90% T1/80% T2/ 70% T3



Actions

- *Gérer les ressources humaines et financières de l'Agence de façon rentable et dans des délais raisonnables*
- *Assurer des services précis et opportuns en matière de RH et donner la possibilité aux administrateurs et au personnel d'évoluer et d'améliorer leurs compétences et aptitudes; élaborer un modèle de compétence*
- *Adapter les modalités d'exécution de l'Agence aux exigences de la réforme du statut du personnel*
- *Établir l'avant-projet de budget, la fiche financière, la fiche financière législative, le budget rectificatif, les rapports budgétaires mensuels et les comptes annuels conformément à la réglementation*
- *Assurer le paiement en temps opportun et la vérification des engagements et des paiements*
- *Déménager dans les nouveaux locaux si la procédure engagée en 2013 a abouti. Entretenir les locaux de l'Agence*
- *Mettre efficacement en œuvre l'EBA sur la base du plan de gestion 2014*
- *Mettre efficacement en œuvre un outil électronique de gestion des contrats*
- *Adopter et mettre efficacement en œuvre un nouveau règlement financier de l'Agence et ses modalités d'exécution*
- *Participer au réseau inter-agences des Chefs d'Administration*
- *Entretenir, exploiter et administrer l'infrastructure et les services de communication de l'Agence liés aux TIC*
- *Mener à bien le déploiement du système de gestion de la documentation Virtua.*